

Renouvellement du Conseil de quartier de Perseigne

Le Conseil de quartier recherche ses nouveaux membres

Rentrée 2023 // Ville d'Alençon



Le Conseil de quartier de Perseigne est ouvert à toute personne de plus de 16 ans, résidant ou exerçant une activité économique, associative ou scolaire sur le quartier. Le futur Conseil sera constitué de 21 membres. Composé d'un collège d'habitants volontaires, d'un collège d'associations et d'acteurs économiques et de personnes qualifiées, il **est un espace d'échanges et de réflexions, à l'échelle du quartier, sur toutes les questions relatives à la vie locale et à l'intérêt général.**

Comme les cinq autres Conseils de quartier de la Ville, il participe à renforcer et à faire vivre le lien entre les habitants et avec la Collectivité. Ses deux grands axes sont d'une part le conseil (la municipalité peut le solliciter à tout moment pour mener des réflexions thématiques), d'autre part la proximité (faire remonter les interrogations et suggestions émises par les habitants).

L'installation de ce nouveau Conseil est attendue pour septembre 2023.

► Pratique

Vous avez plus de 16 ans, vous résidez dans le quartier de Perseigne ou vous y exercez-vous une activité économique, associative ou scolaire ? Rejoignez dès maintenant le prochain Conseil de quartier en envoyant vos nom et prénom, date de naissance, adresse postale et mail et téléphone :

- Par mail : democratie.participative@ville-alencon.fr
- Par courrier : à l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Foch
CS 50362
61014 Alençon Cedex
- En déposant les informations susmentionnées ou votre bulletin d'inscription* complété à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou dans les Espaces France services de Perseigne et de Courteille

Renseignements : service Démocratie Participative 02 50 90 42 05 ou democratie.participative@ville-alencon.fr